



Prépa métier ouvrier du paysage

De mars 2023
à juillet 2023

Formation délivrant une attestation de compétences

Vous êtes motivé(e) et aimez le travail en contact avec la nature, alors cette formation est faite pour vous !

Nos différences

Période de stages de 175 heures

La réalisation de chantiers en situation réelle

Le SST

Des équipements de sécurité fournis

La réalisation d'un herbier

Durée :

- 300h en centre
 - 175h en entreprise
- 2 jours en centre
3 jours en entreprise

Modalités :

Formation mixte en présentiel et en distanciel

Taux d'insertion: 50 %
(à 6 mois)

Taux d'appréciation :



Taux de poursuite d'étude : 33 %

Coût*: 4 200€

* finançable par le PRF, CPF, Contrat Pro, Pôle emploi etc...

Les attendus et attentes des employeurs

Des savoir-être professionnels tel que l'anticipation et l'identification les risques

L'anticipation des demandes du chef de chantier

L'imagination ou le bon sens agricole (se débrouiller pour réussir la prestation)

La qualité du travail fourni

Le respect du client ou du citoyen

Les principaux contenus de la formation

70 h

L'entretien des végétaux

63 h

La mise en place de végétaux

63 h

La mise en place des infrastructures

21 h

L'entretien du matériel

Personne référente :
La chargée d'ingénierie
07 63 74 80 17

Aptitude physique et motivation

28 h

Reconnaissance des végétaux

bourges@cfppa.fr
Tel : 02 48 70 55 15

Mise à jour Décembre 2022





Conditions d'inscription :

- Sans conditions d'âge
- Etre motivé

Les modalités pédagogiques :

- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Cours en salle
- Plateforme de cours à distance
- Explicitation des gestes professionnels

Les prérequis :

- Motivation
- Aptitude physique
- Savoir-être professionnel
- Maîtrise de savoirs de bases

Le public ciblé :

- Demandeur d'emploi
- Porteur de projet
- Personne en reconversion

Les modalités de sélection :

- Tests de prérequis et entretien individuel

Réponse dans la semaine qui suit l'entretien

Les modalités d'adaptation :

- A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation

Les objectifs de la formation:

- Acquérir des prérequis nécessaires aux diplôme du CAPA JP
- Favoriser l'accès à l'emploi dans des entreprises d'aménagement paysager
- Vérifier les aptitudes physiques et la motivation pour les métiers d'extérieur

Rémunération et financement :

- Financement : Conseil régional (ou autres dispositifs pour les salariés)
- Indemnisation : en fonction des situations : Conseil Régional, Pôle Emploi...
- Indemnités région : entre 520 et 710 euros

Accessibilité aux

personnes handicapées :

Les salles de cours sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dispositif d'évaluation :

Des situation professionnelles d'évaluation seront proposées pour permettre de délivrer des attestations de compétences

Modalités et délais d'accès :

- L'entrée en formation peut se faire de mars à mai
- Plus tard si le candidat a des acquis professionnels

Trajectoires

d'évolution/débouchés :

Poursuites possibles :

- CAPA Jardinier Paysagiste

Les frais pédagogiques :

- Aucun frais si la formation est prise en charge par le conseil régional

